



**F**édération  
**S**yndicale  
**U**nitaires

**S**yndicat **N**ational **U**nitaires  
des **I**nstituteurs, **P**rofesseurs d'écoles et **P**EGC

Dijon, le 18 septembre 2020

à

Madame la Directrice académique  
des services de l'Éducation nationale  
D.S.D.E.N. de la Côte-d'Or  
2G, rue Général Delaborde  
BP 81921  
21019 DIJON CEDEX

Objet : Projet d'école

Madame la Directrice académique,

En cette rentrée particulière, nos collègues directeurs et directrices et les enseignant-es des écoles sont extrêmement sollicités d'une part par l'organisation de l'accueil dans le cadre sanitaire actuel (mise en œuvre et adaptation des protocoles, gestion des cas suspects et/ou cas avérés de COVID-19...) et par des « dossiers » considérés comme prioritaires d'autre part : organisation des élections des représentants des parents d'élèves, mises à jour des PPMS, organisation des exercices de mise en sécurité, organisation des évaluations, organisation et adaptation des enseignements au regard de l'année scolaire dernière interrompue...

S'ajoute aujourd'hui un dossier que vous considérez également comme prioritaire, celui de la rédaction des nouveaux projets d'école.

Il y a tout juste un an, une crise majeure dans le fonctionnement de l'école émergeait au travers du suicide de notre collègue Christine Renon, directrice d'école qui ne pensait plus pouvoir faire face aux trop nombreuses sollicitations. Nous pensons que des conclusions avaient été tirées de ce tragique événement, notamment quant à l'allègement des tâches des directeurs-trices puisque des annonces ministérielles les mentionnent clairement. Or, imposer la date du 2 octobre 2020 aux équipes pédagogiques et aux directeurs et directrices des écoles du département pour transmettre la rédaction du nouveau projet d'école – soit exactement un mois après la rentrée scolaire – c'est faire fi de l'accumulation des demandes « urgentes » transmises aux écoles au moment de la rentrée et c'est mettre en péril l'équilibre fragile que les équipes des écoles peinent à trouver dans le contexte actuel.

Nous sollicitons de votre bienveillance un délai supplémentaire accordé aux équipes pédagogiques pour rédiger le nouveau projet d'école.

En vous remerciant par avance,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice académique,  
l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le co-sécrétariat du SNUipp-FSU21



Bénédicte Foulet



**SECTION**

**DE LA**

**CÔTE-D'OR**

45, Rue Parmentier  
21000 DIJON

☎ 03.80.73.57.17

mèl: [snu21@snuipp.fr](mailto:snu21@snuipp.fr)